



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ANRE approuve la capacité d'accueil cumulée du système électrique national en sources d'énergies renouvelables portée à 10429 MW à l'horizon 2030

Rabat le 30 janvier 2026 – Dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations de SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE visant l'accélération de la transition énergétique de notre pays et conformément aux dispositions législatives en vigueur, le Conseil de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE), s'est réuni à Rabat, le 28 janvier 2026, à l'effet d'approuver et de publier la capacité d'accueil du système électrique national pour la période 2026-2030.

Cette capacité d'accueil s'est établie à **10429 MW**, offrant respectivement, **1091 MW** et **3193 MW** de capacités d'accueil **additionnelles** par rapport aux périodes 2025-2029 et 2024-2028, et enregistrant des hausses d'environ **12%** et **44%** par rapport, respectivement, aux niveaux affichés lors des périodes précitées.

Cette dynamique marque une étape importante dans le développement du marché électrique national, et traduit le renforcement continu des infrastructures électriques nationales en offrant aux opérateurs une visibilité renforcée sur les perspectives d'investissements et de développement à moyen terme.

L'élaboration de cette capacité d'accueil repose sur une démarche méthodique et concertée, associant l'ensemble des gestionnaires de réseaux concernés. Cette approche a permis d'aboutir à une évaluation rigoureuse des capacités effectives des réseaux de transport et de distribution.

La publication de la capacité d'accueil constitue un levier essentiel de transparence et de prévisibilité, tel que prévu par le cadre législatif régissant le secteur. Elle vise à éclairer les décisions des opérateurs publics et privés, ainsi que celles des autorités compétentes.

À cet effet, l'ANRE a développé une plateforme dédiée, accessible via son site web, à destination de l'ensemble des parties prenantes du secteur électrique, notamment les porteurs de projets d'énergies renouvelables.

Par cette décision, l'Autorité réaffirme son engagement à accompagner la mise en œuvre de la politique énergétique nationale, à favoriser une planification optimale des investissements tout en veillant à la préservation de la sécurité, de la continuité et de la performance du réseau électrique du Royaume.

Ce chantier a bénéficié de l'appui financier de deux bailleurs de fonds à savoir la Banque Africaine de Développement et la Coopération Allemande.

La note détaillant la capacité d'accueil du système électrique pour la période 2026-2030, ainsi que la plateforme de publication sont disponibles au lien suivant : www.anre.ma

